

11, rue du Château
L-6922 BERG
Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 - 211
E-mail: secretariat@betzdorf.lu



(N° dossier : EAU/AUT/20/0028)

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, N° : EAU/AUT/20/0028 du 19 octobre 2022, Monsieur Franck Schiltz est autorisé à procéder à la réalisation d'une étude hydrogéologique en vue d'un prélèvement d'eau souterraine aux fins d'abreuvement à Banzelt/Roodt-sur-Syre.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 28 octobre 2022.
Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,